



PROCES – VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de BOURGHEIM, s'est réuni en session ordinaire, à BOURGHEIM, sous la présidence de Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 15

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Nombre de conseillers
présents : 12

Nombre de conseillers
absents : 3

Etaient présents :

M. Marc ECKLY, M. Pascal NOE, Mme Karin LEIPP,
M. François BEINER, M. Christian HEYWANG ;
Mme Valérie IANTZEN, Mme Christine KELLER,
M. Tony MOUTAUX, Mme Corinne RAULT,
Mme Sarah BOUCHAREB, M. Francis MEQUIGNON,

Etaient absents excusés :

M. Baptiste DELHELLE, M. Bruno PRESTA
M. Malik BOUALALA

Monsieur Bruno PRESTA, absent excusé, donne procuration à Monsieur Jacques CORNEC, Maire.

M. Malik BOUALALA, absent excusé, donne procuration à Madame Sarah BOUCHAREB.

Monsieur le Maire constate que les conseillers présents constituent le tiers des membres en exercice, que de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 2021/ 08** Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2021
- 2021/ 09** Déclaration d'intention portant sur le projet d'acquisition d'un immeuble cadastré en section 3, n° 168 – Rue du vignoble
- 2021/ 10** Projet d'acquisition des parcelles cadastrées en section 1, n° 35 et 330 – rue de Benfeld
- 2021/ 11** Enfouissement des réseaux – Petite rue du Moulin
- 2021/ 12** Autorisation de paiement de factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021
- 2021/ 13** Divers et communications

2021 / 08

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{ER} MARS 2021

Le procès-verbal du 1^{er} mars 2021 n'appelant pas de remarques particulières, il est approuvé à l'unanimité.

2021 / 09

**DECLARATION D'INTENTION PORTANT SUR LE PROJET D'ACQUISITION
D'UN IMMEUBLE CADASTRE EN SECTION 3, N° 168 – RUE DU VIGNOBLE**

Le Maire expose que dans la perspective de l'aménagement de la rue du Vignoble, dont l'objectif vise notamment la sécurisation des usagers au droit du croisement avec la rue Mistral, la commune de Bourgheim a manifesté l'opportunité d'acquérir l'immeuble cadastré en section 3, n° 168 d'une contenance de 738 m² appartenant à Monsieur et Madame YILDIRIM Salih. La maîtrise foncière de cette emprise permettrait également de réaliser des places de stationnement public, ce qui représente un intérêt certain complémentaire indéniable au vu de la configuration de la rue.

Ce projet a déjà été évoqué à plusieurs reprises en réunion de la Commission d'Urbanisme. Contact a été pris en ce sens dès l'année dernière avec Monsieur YILDIRIM qui souhaite vendre son bien et la commune a d'ores et déjà engagé des négociations avec l'intéressé, toujours pendantes.

Le terrain est actuellement surbâti d'un vieil hangar relativement vétuste qui serait naturellement destiné à être démolit afin de libérer les espaces nécessaires pour créer les aménagements publics projetés, ainsi qu'il en résulte d'une esquisse qui a été produite démontrant tant la faisabilité que la pertinence de l'opération.

Un avis sur la valeur vénale de l'immeuble a été sollicité auprès du service du Domaine qui estime le bien à 64.000 euros HT en récupération foncière, les frais de démolition et de désamiantage restant à la charge de la collectivité acquéresse.

Concernant le financement de l'opération immobilière, le Maire propose de solliciter l'EPF Alsace qui pourrait se porter acquéreur pour le compte de la Commune.

Le Maire propose à l'Assemblée d'une part, de manifester son intérêt pour l'appropriation de l'immeuble cadastré en section 3, parcelle n° 168 soit en poursuite des pourparlers avec les propriétaires soit, en cas de nécessité, par l'exercice du droit de préemption, et, d'autre part, de solliciter le moment venu l'EPF Alsace.

Le Conseil Municipal,

Considérant l'intérêt manifeste et hautement stratégique que représente l'acquisition de l'immeuble cadastré en section 3 n° 168 dans le cadre de l'aménagement global de la rue du Vignoble selon les objectifs énoncés ;

Considérant qu'il est par conséquent impérieux que la Commune puisse poursuivre les pourparlers avec les propriétaires en vue d'une acquisition amiable du bien, cette initiative privilégiée ne faisant toutefois pas obstacle à un éventuel déclenchement du droit de préemption urbain ;

Et après en avoir débattu et délibéré,

ADHERE aux considérations légitimes qui lui ont été présentées justifiant l'acquisition de l'immeuble cadastré en section 3, n° 168 destiné à être intégré dans l'aménagement global de la rue du Vignoble sur la base des projections esquissées reposant sur une antériorité constante ;

ENTEND dès lors manifester son intérêt en vue de l'appropriation, quelle que soit la voie retenue, de l'immeuble cadastré en section 3, n° 168 d'une contenance de 738 m²

AUTORISE sans limitation le Maire à entreprendre toutes démarches destinées à la réalisation de cet objectif

CHARGE le Maire de solliciter le moment venu l'EPF Alsace pour l'acquisition de la parcelle susvisée pour le compte de la commune.

ADOPTE PAR

- ↳ 10 VOIX POUR
- ↳ 1 ABSTENTION
- ↳ 3 CONTRE

2021 / 10

PROJET D'ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES EN SECTION 1, N° 35 ET 330 – RUE DE BENFELD

Le Maire présente le projet de la Commune d'acquérir les parcelles cadastrées en section 1, n° 35 et 330.

Ces parcelles comportent un intérêt public majeur pour l'accueil, à terme, d'un projet d'équipement public, dont l'objectif porterait sur un agrandissement du périscolaire.

En effet, il expose que l'école élémentaire de Bourgheim abrite actuellement le périscolaire pour le regroupement pédagogique Goxwiller – Bourgheim.

Ce périscolaire accueille environ cinquante enfants, atteignant quasiment sa capacité limite.

Le « Lotissement Heywang » en cours de réalisation apportera un surplus de population et nécessitera d'accroître les capacités d'accueil du périscolaire afin de répondre aux nouveaux besoins.

Le projet consiste à acquérir les deux parcelles 35 et 330 qui jouxtent celle de l'école élémentaire, et d'y affecter le périscolaire. Ce dernier ferait l'objet d'un projet de la Communauté de Communes dans le cadre de la création d'équipements structurants du territoire et d'optimisation et d'augmentation des capacités d'accueil des enfants.

Cela permettrait également de faciliter le transport scolaire entre les deux communes du RPI dans le sens où le bus de transport scolaire n'aurait plus à emprunter les rues étroites du Moulin et Grande Rue de la Kirneck et le franchissement délicat du pont sur la Kirneck avant la rue Principale.

Cela résoudrait en outre le problème de la circulation dans la rue Principale pendant l'arrêt du bus devant l'école.

La descente et la montée du bus par les élèves pourrait se faire en toute sécurité rue de Benfeld, En matérialisant une aire d'arrêt sur une grande partie du trottoir, laissant la place pour la circulation des véhicules dans les deux sens.

Le Maire précise qu'une portion de la parcelle, représentant environ 1% de sa surface, situé en mitoyenneté avec la parcelle n° 331, propriété de Monsieur Baptiste DELHELLE et Madame Laetitia HOUDE, serait acquise par ces derniers.

Les parcelles seraient acquises par l'intermédiaire de l'EPF Alsace qu'il conviendra de solliciter à cet effet.

L'EPF a vocation à acquérir directement, pour le compte de ses membres, des biens fonciers et immobiliers, les porter, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité ou à un organisme désigné par ses soins lorsqu'elle est prête à lancer son projet d'aménagement opérationnel. Confier l'achat et le portage d'un bien à l'EPF permet à la collectivité à la fois de saisir rapidement les opportunités foncières et immobilières, de débudgétiser l'acquisition, de se libérer des contraintes administratives de l'acquisition et de préparer au mieux le projet ou programme poursuivi (études, financements, partenariats, ...).

Le Conseil Municipal

Considérant la création du « lotissement Heywang » apportant un surplus de population

Considérant la nécessité d'accroître les capacités d'accueil du périscolaire afin de répondre aux nouveaux besoins

Après avoir entendu l'exposé du Maire

VALIDE le projet d'acquisition des parcelles cadastrées en section 1, n°35 et 330 d'une contenance respective de 314 m² et 845 m² pour y affecter le périscolaire

CHARGE le Maire de solliciter l'EPF Alsace afin d'acquérir les parcelles susvisées pour le compte de la Commune de Bourgheim

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

ADOPTE PAR

- ↪ 9 VOIX POUR
- ↪ 3 ABSTENTIONS
- ↪ 2 CONTRE

2021 / 11

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – PETITE RUE DU MOULIN

Pour faire suite aux travaux d'enfouissement actuellement en cours dans la rue Edgar Heywang et la rue d'Obernai, le Maire propose d'enfouir également les réseaux dans la petite rue du Moulin.

A cet effet, il présente deux devis de la Société SOBECA pour la réalisation de ces travaux s'élevant à 2.851,20 euros TTC (2.376 euros HT) et 3.601,20 euros TTC (3.001,00 euros HT).

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré

DECIDE de procéder à l'enfouissement des réseaux dans la petite rue du Moulin

CHARGE l'entreprise SOBECA de la réalisation de ces travaux selon leur devis s'élevant à 2.851,20 euros TTC (2.376 euros HT).

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021 / 12

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire informe le Conseil qu'il s'agit de régler une facture d'IMD Informatique d'un montant de 99 euros relative au renouvellement de la licence Microsoft 365. Il s'agit d'une dépense d'investissement imputée à l'article 205.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé du Maire

AUTORISE le Maire à mandater sur l'article 205 la dépense afférente au renouvellement de la licence du logiciel Microsoft 365 pour un montant de 99 euros

DIT QUE cette somme sera inscrite au budget primitif de l'exercice 2021

ADOPTE A L'UNANIMITE

2021 / 13

DIVERS ET COMMUNICATIONS

★ En raison de travaux, e PN 27 sera fermé du 31 mars au 06 avril 2021.

★ En raison du jour férié du 05 avril (lundi de Pâques), le ramassage des bacs gris se fera le samedi 03 avril 2021.

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal sera communiquée par voie d'affichage et de convocation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Procès-verbal certifié conforme
Le Maire,
Jacques CORNEC